



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange » sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : TOUZET Alexandre, LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre, YANNOU Micheline, LEMARIE Christian, CAMBRELIN Bruno, CHAILLOT Jean-Marc, ALMEIDA Irène, CUIILLERAT Isabelle, DESIRÉ Alain, DOUDARD Nicolas, RAYNAUD Lydie

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

- M. LACOUR Patrice donne pouvoir à CELLIER Pierre
- Mme MAÎTRE Mireille donne pouvoir à LEMPEREUR Catherine
- Mme DAVID Cécile donne pouvoir à RAYNAUD Lydie

Absents :

Le quorum étant atteint, LEMPEREUR Catherine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

### **I – Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 avril 2026**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **II – Approbation du Compte de Gestion 2025**

**Après** avoir présenté le compte de gestion de l'exercice 2025,

**Considérant** que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par la Trésorerie de Dourdan et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2025 de la Commune,

**Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion de la Trésorerie et du compte administratif de la Commune,

#### **Investissement 2025**

Dépenses :	251 964.51 €
Recettes :	163 912.41 €
<b><u>Total investissement 2025 :</u></b>	<b>- 88 052.10 €</b>

#### **Fonctionnement 2025**

Dépenses :	594 928.80 €
Recettes :	1 179 634.88 €
<b><u>Total fonctionnement 2025</u></b>	<b>584 706.08 €</b>

**Résultat exercice 2025** **496 653.98 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

**Décide** d'approuver le compte de gestion 2025 dont les écritures sont conformes au compte administratif du même exercice par 15 voix Pour.

### **III – Approbation du Compte Administratif 2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Conformément à la loi, Monsieur le Maire donne la présidence du conseil à Mme Catherine LEMPEREUR, 1ère adjointe, afin de mettre au vote le compte administratif et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire :  
Prend acte des résultats de l'exercice 2025 qui ressortent ainsi ce qu'il suit :

#### **Investissement 2025**

Dépenses :		
	Prévu :	1 012 000,00 €
	Réalisé :	251 964.51 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :		
	Prévu :	1 012 000.00 €
	Réalisé :	163 912.41 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Fonctionnement 2025**

Dépenses :		
	Prévu :	1 274 340.84 €
	Réalisé :	594 928.80 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :		
	Prévu :	1 274 340.84 €
	Réalisé :	1 179 634.88 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice 2025**

Investissement :	- 88 052.10 €
Fonctionnement :	584 706.08 €
Résultat global :	496 653.98 €

**Décide** d'approuver le compte administratif 2025 tel qu'il est présenté  
Adopte 14 Voix Pour, hors de la présence de Monsieur le Maire,

#### **IV – Affectation de résultats 2025**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024,

**Considérant** la conformité des deux documents précités,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 430.24 €
- un excédent reporté de :	532 275.84 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	584 706.08 €
- un déficit d'investissement de :	88 052.10 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de	88 052.10 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : Excédent	584 706.08 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	88 052.10 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	496 653.98 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	88 052.10 €

#### **V – Vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente en détail le budget primitif 2025. Les résultats sont les suivants :

##### **Investissement**

- Dépenses :	1 250 379.09 €
- Recettes :	1 250 379.09 €

##### **Fonctionnement**

- Dépenses :	1 268 348.89 €
- Recettes :	1 268 348.89 €

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	1 250 379.09 €	(dont 0.00 de RAR)
Recettes	1 250 379.09 €	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	1 268 348.89 €	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	1 268 348.89 €	(dont 0,00 de RAR)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la présentation du budget primitif 2026, par chapitre, faite par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Décide** de voter le budget par chapitre, à l'unanimité,
- **Adopte** chacun des chapitres et sections, ainsi que le budget dans sa globalité à 15 Voix Pour

## **VI – Vote des taux d'imposition 2026**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

**Vu** la lecture par Monsieur le Maire de l'état de notification des taux d'imposition 2026 de la taxe d'habitation et des taxes foncières,

**Considérant** la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, qui est compensée par la part départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties,

**Considérant** la loi de finances 2019-1479 du 28 décembre 2019,

**Considérant** la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation,

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Décide** de fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2026, suivant le détail ci-après :

- |   |         |
|---|---------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 33,07 % |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 92,60 % |
| • Taxe d'habitation                           | 13.43 % |

## **VII – Présentation "Feuille de Route" des adjoints**

Les 4 adjoints présentent leurs feuilles de route pour cette mandature en collaboration avec les conseillers municipaux qui leur sont délégués.

## VIII – Demande de subvention au titre des amendes de police

Considérant l'implantation d'une crèche intercommunale entraînant un flux de véhicules supplémentaires,

Considérant le développement d'un accueil périscolaire entraînant également un flux de véhicules supplémentaires,

Considérant que la non-régulation de ce flux génère un danger significatif pour les installations dédiées à la petite enfance et à l'enfance (crèche, aire de jeux, accueil périscolaire, école et bibliothèque des enfants),

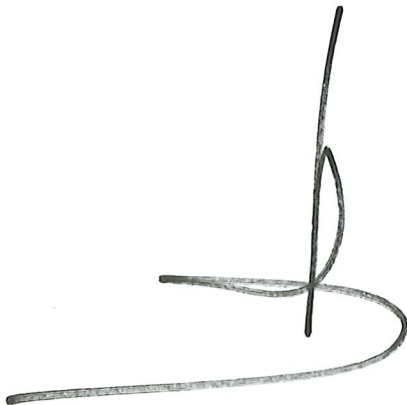
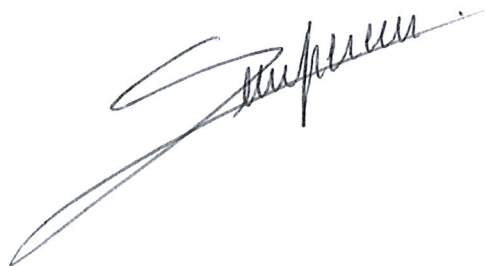
Considérant le coût de la réalisation du parking perméable (130 095.35 € HT)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- Sollicite auprès du département une subvention au titre des amendes de police au taux maximal afin de réaliser ce parking perméable et de sécuriser le site

- Décide de réaliser ce projet

La séance est levée à 23h55

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal line at the bottom.A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name, possibly 'M. Perron', written over a horizontal line.